

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023**

**PROCES-VERBAL**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le vingt-quatre février, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué le 18 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Vincent DUCREUX, maire de la commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, EBOLI Laure, BASTY Cécile, LESCANNE Etienne,

**Procurations :** Yvette ROCHETTE procuration à Geneviève MANDON  
Hélène CROZET procuration à Laure EBOLI  
Jessica ORIOL procuration à Pascale ROCHETIN  
Olivier LARGERON procuration à Christian SEUX  
Jonathan RAYMOND procuration à François SANTIAGO

**Absents excusés :** Alexandre MASSARDIER

**Nombre de votants :** 22

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise DUCHAMP

# A L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022**
- **Information du maire :**
  - Acquisition parcelles AH 202 et AH 203
  - Acquisition de terrain rue de la Font du Nais
- **Décisions du maire :**
  - Modification et clôture de régies
- **Finances communales :**
  - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022
  - Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022
  - Demande de subventions Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
  - Demande de subvention FEDER
  - Tarifs 2023 camping municipal et cinéma Jules Verne
- **Voies et réseaux :**
  - Lotissement les Violettes : travaux de raccordement électrique et télécom
  - Lotissement les Violettes : dénomination des voies
  - Raccordement électrique rue du Forez : convention avec Enedis
  - Déploiement du réseau bas débit ROC 42
- **Forêt communale :**
  - Programme de travaux 2023
- **Personnel communal :**
  - Recrutement emplois saisonniers
  - Indemnisation de deux agents pour le permis poids lourd
- **Informations diverses :**

M. le maire remercie le personnel du service administratif pour le travail méticuleux du suivi budgétaire tout au long de l'année et les conseillers pour leur présence et leurs questions lors de la commission des finances.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2022.

## **II – INFORMATIONS DU MAIRE**

### **Acquisition des parcelles AH 202 et AH 203**

Lors de la séance du 16 décembre 2022, le conseil municipal avait accepté la proposition du propriétaire des parcelles AH 202 et AH 203 situées rue Jean Meunier de les vendre à la commune pour un montant de 80 000 €, soit 40 € le m<sup>2</sup>. Après envoi de la délibération du conseil municipal au propriétaire, ce dernier a validé cette proposition. Les démarches sont engagées auprès du notaire pour conclure l'achat des terrains.

### **Acquisition de terrain rue de la Font du Nais**

Lors de la séance du 30 août 2022, le conseil municipal avait accepté la proposition des propriétaires des parcelles AB 512 et AB 518 situées rue de la Font du Nais de vendre à la commune la bande de surface dans l'emprise de la servitude de tréfonds, soit 6 mètres de large sur 120 mètres de long environ au prix de 7,50€/m<sup>2</sup> pour un total de 720 m<sup>2</sup> environ (soit environ 5 400 €). Après envoi de la délibération du conseil municipal aux propriétaires, les démarches vont s'engager auprès du notaire pour conclure l'achat des terrains.

## **III – DECISION DU MAIRE**

### **Modification et clôture de régies**

Sur demande et avis de M. le comptable adjoint, et en raison des mouvements de personnels, il a été nécessaire de régulariser certaines régies.

Par arrêté du 11 janvier 2023, il est mis fin à la régie CCAS.

Par arrêté du 27 janvier 2023, il est mis fin à la régie gîte.

Par arrêté du 27 janvier 2023, les régies camping et gîte sont regroupées.

Par arrêté du 31 janvier 2023, les régisseuses de la régie camping et gîte ont été modifiées.

## **IV – FINANCES COMMUNALES**

### **① - Compte Administratif 2022**

#### **a - Budget principal :**

Le compte administratif de la commune et de ses services annexes joint à ce rapport de présentation comporte, outre les documents comptables, un rapport de synthèse, divers ratios (*épargne, endettement, charges de personnel*) et états détaillés des dépenses des principaux équipements de la commune (*équipements sportifs, écoles, espace Jules Verne, médiathèque, camping*).

Après réunion de la commission des Finances de ce jour, l'adjoint aux finances Christian SEUX soumet les montants des dépenses et recettes par chapitre.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses :

- charges à caractère général .....	636 795 €
- charges de personnel .....	1 135 787 €
- charges de gestion courante .....	279 353 €
- frais financiers .....	2 722 €
- charges exceptionnelles .....	157 €
- opérations d'ordre .....	232 055 €

---

**2 286 869 €**

### Recettes :

- atténuation de charges .....	43 269 €
- produit des services .....	284 169 €
- impôts et taxes .....	1 361 792 €
- dotations – subventions .....	690 385 €
- produit de gestion .....	76 985 €
- produits exceptionnels .....	217 513 €
- opérations d'ordre .....	20 889 €

---

**2 695 002 €**

Excédent antérieur .....

---

490 898 €

---

**3 185 900 €**

- soit un résultat avant prélèvement de **899 031 €**  
- prélèvement pour financement des investissements en cours **- 400 000 €**

---

Résultat à reporter sur l'exercice 2023 **499 031 €**

Ce résultat correspond au fonds de roulement (*et non à un bénéfice*). Il permet à la commune d'assurer ses échéances, notamment dans l'attente du versement des dotations et subventions, sans recours à une ligne de trésorerie dont les frais financiers représenteraient une charge supplémentaire.

## Section d'Investissement

### Dépenses :

- Remboursement emprunts (capital).....	26 666 €
- Fonds de concours CCMP – Très Haut Débit	0 €
- Fonds de concours SIEL .....	62 371 €
- Espaces verts – forêt .....	13 381 €
- Equipements sportifs, agrès fitness...	27 660 €
- Matériel - mobilier – véhicules- informatique	178 208 €
- Grosses réparations bâtiments publics	17 212 €
- Voirie et réseaux .....	243 998 €
- Eclairage public .....	12 299 €
- Bibliothèque (micro-folie) .....	48 928 €
- Lotissement Les Trois Pins .....	216 990 €
- Travaux en régie et opération d'ordre	19 982 €
- Amortissements extension réseaux...	907 €
- Reversement subvention voirie Marlhès	2 575 €

---

**871 177 €**

**Recettes :**

- Autofinancement .....	490 000 €
- F.C.T.V.A. ....	202 252 €
- Taxe aménagement.....	41 605 €
- Subventions.....	266 938 €
- Amortissement.....	18 766 €
- Sortie actif terrain lotissement .....	213 290 €
- Excédent années antérieures.....	825 086 €
.....	<b>2 057 937 €</b>

**Excédent à reporter pour financement des projets à venir : 1 186 760 €**

Prévisionnel : Voirie (250 000 €) - aménagement rue du Velay (225 000 €) - réserve foncière (200 000 €) - achat véhicules (100 000 €) – étude rénovation énergétique mairie (50 000 €) – étude et travaux chauffage école (300 000 €) – mise en conformité électrique école (60 000 €) – renaturation cour école (175 000 €) – études espace loisirs et vie sociale (150 000 €)

**b - Budgets annexes et tableaux de consolidation :**

Pour les budgets annexes, je vous sou mets les montants globaux :

**Eau :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	288 279 €
▪ Recettes .....	304 377 €
▪ Excédent années antérieures .....	95 283 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>111 380 €</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	176 924 €
▪ Recettes .....	113 940 €
▪ Excédent années antérieures .....	308 593 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>245 609 €</b>

**Assainissement :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	187 564 €
▪ Recettes .....	168 775 €
▪ Excédent années antérieures .....	82 048 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>63 259 €</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	261 768 €
▪ Recettes .....	108 769 €
▪ Excédent années antérieures .....	222 334 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>69 335 €</b>

**Camping :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	100 188 €
▪ Recettes .....	135 396 €
▪ Excédent années antérieures .....	138 001 €
prélèvement pour financement des investissements HLL	<b>- 120 000 €</b>
soit un excédent à reporter de.....	<b>53 209 €</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	45 883 €
▪ Recettes .....	30 475 €
▪ Excédent années antérieures .....	79 861 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>64 453 €</b>

**Cinéma :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	78 391 €
▪ Recettes .....	65 543 €
▪ Excédent années antérieures .....	28 115 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>15 267 €</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	1 801 €
▪ Recettes .....	2 023 €
▪ Excédent année antérieure.....	23 493 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>23 715 €</b>

**Lotissement :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	449 065 €
▪ Recettes .....	449 065 €
▪ Excédent années antérieures .....	0 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>0 €</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	449 065 €
▪ Recettes .....	449 065 €
▪ Excédent année antérieure.....	0 €
soit un excédent à reporter de.....	<b>0 €</b>

Le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune et des budgets annexes eau – assainissement - camping – cinéma et lotissement et DONNE quitus au maire pour sa gestion de l'exercice 2022.**

Après avoir constaté que les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes correspondent au centime près aux comptes de gestion présentés par le comptable public du Service de Gestion Comptable Loire Sud, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE les comptes de gestion 2022 du receveur municipal conformes aux comptes de la commune pour le budget principal et les budgets annexes eau – assainissement – camping – cinéma et lotissement.**

**② - Affectation des résultats d'exploitation de l'année 2022**

Suite à la présentation des résultats de l'exercice 2022 qu'il vient d'approuver, le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE les résultats tels qu'ils sont proposés dans le tableau de consolidation, soit pour le budget principal une affectation de 400 000 € à la section d'investissement et pour le budget camping 120 000 € à la section d'investissement.**

**③ - Demande de subventions Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les Territoires**

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement

climatique et améliorer leur cadre de vie. Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE le concours de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Accélération de la Transition écologique dans les territoires pour l'année 2023 sur les dossiers suivants :**

- **Axe 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics** pour l'étude énergétique et le remplacement du système de chauffage de l'école publique de l'Etang et l'étude de rénovation énergétique de la mairie.
- **Axe 1 Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** pour la rénovation du parc d'éclairage public ancien, une diminution du nombre de points lumineux et une baisse importante de la puissance installée (d'au moins 25%), la mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou la mise en place d'appareils intelligents n'éclairant qu'au passage d'un piéton ou d'un véhicule en approche.
- **Axe 2 Fonds de renaturation des villes et des villages** pour la renaturation de la cour de l'école publique de l'Etang et la création d'un îlot de fraîcheur rue du Forez.

#### ④ - Demande de subvention FEDER

Le Fonds européen de développement régional (FEDER), aussi appelé fonds structurel, finance la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

L'étude d'opportunité et de faisabilité de construction d'un espace de loisirs et vie sociale intergénérationnel et multi-activités confiée à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suit son cours. Après avoir rencontré les principaux utilisateurs et les élus et après plusieurs échanges avec les responsables de l'association Familles Rurales, le bureau d'étude a élaboré le programme de travaux et le plan de financement joint en annexe.

Ce projet d'envergure entre dans le cadre des dossiers soutenus par le programme européen.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE le concours de l'Europe au titre du programme FEDER pour les années 2023 et suivantes sur le dossier suivant :**

- Construction d'un espace de loisirs et vie sociale intergénérationnel et multi-activités

#### ⑤ - Tarifs 2023 Camping Municipal et Cinéma Jules Verne

##### Camping :

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, **MET A JOUR la grille des tarifs du camping municipal à compter de la saison 2023 comme suit :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>GITE D'ETAPE TTC</b>								
* 1 journée avec nuit	17,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	19,00 €	20,00 €
* Location gîte sans hébergement jusqu'à 20 h	120,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €	140,00 €	
* Location de draps : la paire	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	12,00 €	
* Forfait ménage				60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	75,00 €
<b>CAMPING TTC</b>								
<b>Tarifs journaliers :</b>								
* forfait : emplacement + 2 pers + 1 véhicule	16,50 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	18,00 €	supprimer
* forfait journalier camping car avec 2 pers.	16,50 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	18,00 €	supprimer
* nuitée par personne	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €
* nuitée enfant moins de 7 ans (de 2 à 10 ans)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
* emplacement (1 tente ou 1 caravane)	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	7,00 €
* emplacement 1 camping car	7,00 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,00 €
* tente supplémentaire								4,00 €
* véhicule supplémentaire 1 auto ou 1 moto	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	
* électricité 16 ampères	4,00 €	4,50 €	4,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	
* visiteur	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	supprimer
* chien	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
* Caution rallonge électrique				30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
* jetons laverie				4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
<b>Forfait :</b>								
<b>Saison : du 15 avril au 15 octobre</b>	910 €	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €	970 €
* par personne supplémentaire	80 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	90 €
* par véhicule supplémentaire	56 €	58 €	58 €	58 €	58 €	58 €	58 €	60 €
<b>1 mois : Juillet ou Août</b>	370 €	390 €	390 €	390 €	390 €	390 €	390 €	400 €
* par personne supplémentaire	70 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	80 €
* par véhicule supplémentaire	40 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	50 €
<b>2 semaines : Juillet ou Août</b>	230 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	270 €
<b>1 mois : Avril-Mai-Juin ou Septembre</b>	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	275 €
* par personne supplémentaire	30 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €	40 €
* par véhicule supplémentaire	26 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	30 €
<b>Garage Mort :</b>								
* Juillet ou Août / jour	15 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	30 €
* Juin ou Septembre / jour	8 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	15 €
* Autres mois (non-gardé) / jour	4 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	10 €
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CHALET</b>								
<b>Mois</b>								
* Octobre à Mai	560 €	580 €	580 €	580 €	580 €	580 €	580 €	
* Juin ou Septembre						1 140 €	1 140 €	
* Juillet ou Août						1 290 €	1 290 €	
<b>Semaine</b>								
* Juillet ou Août	410 €	430 €	430 €	430 €	430 €	430 €	430 €	440 €
* Juin ou Septembre	370 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	390 €
* Petites vacances scolaires	330 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	350 €
* Octobre à mai (sauf vacances scolaires)	290 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	310 €
<b>Week-end (1 nuit)</b>	100 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	
<b>Week-end (2 nuits)</b>	130 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	
<b>Nuit supplémentaire au-delà de 2 nuits</b>	65 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	
* Location de draps : la paire	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	12 €	
* Chauffage entre le 1er octobre et le 30 mai								
♦ la semaine	35 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	45 €
♦ le week end (2 nuits)	20 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	
* Location d'une télévision								
♦ la semaine	COMPRIS	COMPRIS	COMPRIS	COMPRIS	COMPRIS	COMPRIS	COMPRIS	
♦ la journée								
* Forfait ménage				60 €	60 €	60 €	60 €	
<b>PAVILLON D'ANIMATION</b>								
* Journée 8 h/22 h	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	
* Journée 8h/22h avec location gîte ou HLL	90 €	90 €	90 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
* demi-journée 4 heures				50 €	50 €	50 €	50 €	
* forfait groupe				30 €	30 €	30 €	30 €	
<b>Animations commerciales ou artisanales</b>								
<b>Atelier d'un jour</b>								
1 location dans l'année résident	100 €/atelier	100 €/atelier	100 €/atelier	100 €/atelier	100 €/atelier	100 €/atelier	100 €/atelier	
par atelier supplémentaire	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
1 location dans l'année extérieur				130 €/ atelier	130 €/ atelier	130 €/ atelier	130 €/ atelier	
par atelier supplémentaire				65 €	65 €	65 €	65 €	
<b>Atelier de deux jours</b>								
1 location dans l'année résident	150 €/atelier	150 €/atelier	150 €/atelier	160 €/atelier	160 €/atelier	160 €/atelier	160 €/atelier	
par atelier supplémentaire	50 €	50 €	50 €	80 €	80 €	80 €	80 €	
1 location dans l'année extérieur	120 €/atelier	120 €/atelier	120 €/atelier	190 €/atelier	190 €/atelier	190 €/atelier	190 €/atelier	
par atelier supplémentaire	50 €	50 €	50 €	95 €	95 €	95 €	95 €	



## Cinéma :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **MET A JOUR la grille des tarifs de la billetterie du cinéma Jules Verne comme suit :**

- Tarif « collègue et lycée au cinéma » de 2,50 € à **2,80 €** la place / personne

## **V – VOIES ET RESEAUX**

### **① - Lotissement les Violettes : travaux de raccordement électrique et télécom**

La consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du lotissement les Violettes a été lancée le 1<sup>er</sup> février et se clôture le 7 mars.

En parallèle, le maître d'œuvre a consulté Enedis et le SIEL TE 42 pour les travaux de raccordement électrique et télécom.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### Financement :

- Eclairage : 21 818 € HT	% PU : 71 %	Participation commune : 15 491 €
- Desserte BT : 89 270 € HT	% PU : 59,3 %	Participation commune : 52 937 €
- GC Télécom : 41 100 € HT	% PU : 100 %	Participation commune : 41 100 €
- Câblage fibre : 23 510 € HT	% PU : 100 %	Participation commune : 23 510 €
- <b>TOTAL travaux : 152 188 € HT</b>		<b>Participation commune : 133 038 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement électrique et télécom du lotissement communal les Violettes dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au maire pour information avant exécution ;**
- **APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;**
- **PREND ACTE que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;**
- **AMORTIT comptablement ce fonds de concours en 10 années ;**
- **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces à intervenir.**

### **② - Lotissement les Violettes : dénomination des voies**

En parallèle des travaux d'aménagement du lotissement les Violettes, il convient d'attribuer un nom de rue aux deux voies de desserte des lots individuels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DENOMME la voie supérieure rue des Perce Neige et la voie inférieure rue des Primevères.**

### **③ - Raccordement électrique rue du Forez : convention avec Enedis**

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique desservant une habitation située 51 rue du Forez, il convient de signer une convention de servitude avec Enedis.

En effet, la parcelle AI 208 qui sert d'accès à l'habitation, appartient au domaine privé de la commune. Selon les plans et le modèle de convention fournis par Enedis et joints en annexe, Enedis demande l'autorisation d'implanter ses équipements sous le domaine communal et précise que les travaux consistent à :

- Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 16 mètres ;
- Etablir si besoin des bornes de repérage ;
- Sans coffret ;

Le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE cette convention de servitude à intervenir avec Enedis pour l'implantation d'une canalisation souterraine basse tension sur la parcelle AI 208 et AUTORISE le maire à la signer.**

#### ④ - Déploiement du réseau Bas Débit ROC 42

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Plusieurs équipements techniques sont déjà installés sur des ouvrages communaux d'éclairage public, la commune étant pilote en la matière. La pose de passerelles est nécessaire afin d'optimiser leur usage.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation dont le modèle est joint en annexe.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE l'implantation de plusieurs équipements techniques sur la commune, AUTORISE le maire à signer les conventions à venir pour l'implantation d'équipements techniques sur les ouvrages communaux entre la commune et le SIEL-TE-Loire et AUTORISE le maire à signer toutes pièces à intervenir.**

## VI – FORET COMMUNALE

### Programme de travaux 2023

Comme chaque début d'année, Monsieur le technicien forestier territorial de l'ONF, a communiqué le bilan des actions réalisées dans la forêt communale en 2022 et a émis les propositions de travaux à engager en 2023. Les éléments sont joints en annexe.

Parmi les travaux projetés par les équipes de l'ONF, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT pour l'année 2023 les points suivants :**
  - Entretien du parc de la Croix de Garry pour 11 528,41 € HT ;**
  - Travaux sylvicoles dans les peuplements parcelles 2 et 7 et entretien des limites parcelles 3, 5 et 6 pour 2 370 € HT ;**
  - Travaux dans les plantations parcelles 3 et 4 pour 4 290 € HT ;**
- **DECIDE de ne pas retenir la proposition de mettre en place des panneaux d'informations pédagogiques relatifs à la plantation effectuée sur la parcelle 4 ;**
- **DEMANDE à l'ONF un devis pour la restauration des panneaux pédagogiques du parcours botanique du Parc de la Croix de Garry ;**
- **AUTORISE le maire à signer les devis correspondants.**

## VII – PERSONNEL COMMUNAL

### ① - Recrutement emplois saisonniers

Comme chaque année, le conseil municipal, à l'unanimité, **CREE 16 emplois saisonniers** pour faire face au surplus d'activité en saison estivale et pallier au remplacement du personnel en congés (*services techniques et camping municipal*).

### ② - Indemnisation de deux agents pour le permis poids lourd

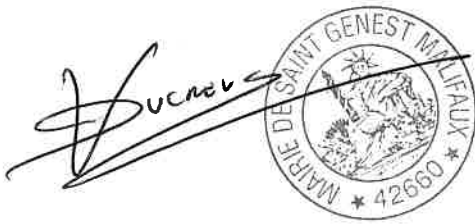
En vue de leur recrutement dans la collectivité en 2012, il avait été demandé à deux agents techniques de passer et financer par leurs propres moyens le permis poids lourd. Ce permis étant uniquement à usage professionnel pour le bon fonctionnement du service technique communal, il a été convenu de régulariser cette situation et de leur rembourser les frais engagés à l'époque, soit 2 000 € chacun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE cette indemnisation et INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2023.**

## VIII - INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le maire  
Vincent DUCREUX



La secrétaire de séance  
Françoise DUCHAMP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Duchamp', written in a cursive style.

Affiché le 29 mars 2023 et mis en ligne le 29 mars 2023 sur [www.st-genest-malifaux.fr](http://www.st-genest-malifaux.fr)

